



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

SERVICE TERRITORIAL OUEST VAR

05 FEV. 2020

Arrivée

N° 373

Direction régionale
des affaires culturelles
Service régional de l'archéologie

Téléphone: 04-42-99-10-00
Télécopie: 04-42-99-10-01

Affaire suivie par :
Corinne LANDURE

Poste :
04 42 99 10 13

DDTM 83

Service Aménagement Réglementaire Fiscalité

Bureau Utilisation des Soils Communauté d'Agglomération

Quartier du Plan de la Provence Verte

83170 BRIGNOLES LEE



Aix-en-Provence, le 24/01/2020

U 3 FEV. 2020

*UDD 1783
courrier arrivé
provenance*

Réf SRA: CL 2020/32032

Objet : 83 - SAINT JULIEN - L'Eouvière - PC 83113 19A0038

Je vous informe que je n'édicterai, sur le projet cité en objet, aucune prescription archéologique en application de la réglementation relative à l'archéologie préventive (livre V du Code du patrimoine).

Je vous rappelle toutefois qu'en cas de découverte fortuite de vestiges archéologiques vous avez l'obligation d'en faire la déclaration immédiate auprès du maire de la commune concernée conformément à l'article L.531-14 du code du patrimoine, et je vous remercie d'en informer mes services.

Pour le Directeur Régional des Affaires Culturelles
et par délégation

Le Conservateur Régional de l'Archéologie

Xavier DELESTRE

Direction régionale des affaires culturelles
Service régional de l'archéologie

Bât. Austerlitz - 21 allée Claude Forbin - CS 80783 - 13625 Aix-en-Provence cedex 1